

45^{èmes} Assises Nationales du



Centralisation - décentralisation
au carrefour des paradoxes,
une dualité à inventer



PRÉPROGRAMME

Centre Événementiel
2,3 et 4 avril 2025
Courbevoie

"Centralisation - décentralisation au carrefour des paradoxes, une dualité à inventer"

Après 40 années de décentralisation en France, où en est-on concernant le secteur de la Protection de l'Enfance ?

De la DDASS, au département chef de file de la protection de l'Enfance, quelles avancées, quelles complexités ?

Une recentralisation est évoquée comme une orientation possible dans différentes instances. Cette perspective vient-elle pointer un bilan mitigé ? vient-elle répondre aux alertes formulées régulièrement par le CNAEMO de l'iniquité de traitement des enfants sur le territoire national. La vision serait certainement trop simpliste si on s'en arrêta là !

Pour autant, la protection de l'enfance se trouve aujourd'hui « au carrefour » d'injonctions paradoxales et les professionnels de terrain le vivent en première ligne :

- Inflation législative sans finalité cohérente et transversale
- Politique publique sectorielle, organisation en silo, mais la protection de l'enfance fonctionne en écosystème (médico-social, justice, EN, santé...) Un décloisonnement attendu, préconisé dans de multiples rapports, mais sans grande transformation des pratiques institutionnelles à ce jour
- Attendus de participation, de responsabilisation des familles dans un cadre judiciaire face au principe du pouvoir d'Agir
- Une logique de parcours partagée par les acteurs, mais bien souvent inapplicable sur le terrain (logique de place et non de projet...)

Cette situation vient requestionner l'engagement des professionnels face à un contexte sociétal qui les mets à mal dans leurs pratiques et pose chaque jour la question du juste équilibre entre éthique et responsabilité.

Alors « La protection de l'enfance au carrefour des paradoxes ?
Quel avenir pour notre secteur ? »

Certains acteurs de la Protection de l'Enfance se sont prêtés à l'exercice d'une projection de notre secteur à l'horizon 2030.

Les assises 2025 dans la capitale vont être l'occasion pour le CNAEMO de proposer sa vision pour l'intervention en milieu ouvert, de passer un message politique fort, d'entrevoir une voie pour éviter le phénomène de balancier : décentralisation-recentralisation.





Mercredi 2 avril 2025

MATIN

La crise de la Protection de l'Enfance

Définir la politique de protection de l'enfance comme un angle mort des politiques publiques, c'est énoncer l'extrême difficulté à organiser la mise à l'abri et le suivi des enfants et des jeunes vivant dans des familles en difficulté pour élever leurs enfants et assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de ceux-ci. C'est aussi reconnaître que la suppléance familiale est cependant une obligation de la puissance publique. Il nous faut donc, face à l'essoufflement de notre dispositif, réinterroger, aussi bien, les fondements juridiques, l'organisation institutionnelle que les modalités et la hauteur du financement de cette politique. Osons questionner, sans tabou, ni autocensure, nos dogmes et nos fonctionnements. Notre politique publique est à l'intersection d'enjeux de société fondamentaux, entre respect des droits et des libertés individuelles et la protection des plus vulnérables, les enfants en danger.

MICHÈLE CRÉOFF

Juriste de formation et spécialiste de la P-E

Ancienne vice-présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance

Décentralisation : objectifs ? effets ?

Disparités et conséquences sur les prises en charge des enfants

Qui doit faire quoi demain pour remplir et garantir la mission de protection de l'enfance ? Attention aux fausses pistes simplistes ! Revisitons l'histoire et regardons autour de nous pour rénover encore notre dispositif en s'appuyant sur les acquis sans démoraliser Billancourt.

Jean-Pierre ROSENCZVEIG

Président d'Espoir CFDJ

Co-président commission enfances, familles, jeunesse de l'Uniopss

Membre du bureau du CNPE

Mercredi 2 avril 2025

APRÈS-MIDI

Qui est responsable de l'enfant protégé : l'enjeu des responsabilités en protection de l'enfance

La responsabilité en protection de l'enfance est aujourd'hui souvent mise en avant par les professionnels comme un des enjeux de l'accompagnement social des enfants et des familles. Quel est aujourd'hui le droit en vigueur et quelles sont les limites des normes applicables ? Les responsabilités en protection de l'enfance sont aujourd'hui multiples en raison du nombre d'acteurs publics et privés en contact avec l'enfant, de la manière de définir la responsabilité (individuelle et institutionnelle), de l'approche retenue (juridique ou éthique) mais aussi au sein du droit, en raison de la coexistence de règles issues du droit civil, administratif et pénal et de la jurisprudence afférente. Plus largement, la question des responsabilités en protection de l'enfance appelle une réflexion sur les normativités et le sens en ce jour donné à l'action publique.

Flore CAPELIER

Docteur en droit public, membre associée à l'Institut des Sciences sociales du politique, CNRS, ENS Paris-Saclay, responsable de l'Observatoire social de la Ville de Paris.

Ce qui fonctionne ? ce qui ne fonctionne pas ? le point de vue sociologique de la centralisation/décentralisation

Par la décentralisation, l'État français déploie un processus complexe qui organise le passage pluridimensionnel entre centralisation et décentralisation à un nouveau rapport. Cette clé de lecture lance la première partie de notre réflexion qui vise à proposer une grille de lecture des réformes en trois actes de décentralisation intervenues en France depuis 1981 et notamment des enjeux politiques, économiques et sociaux qui la sous-tendent. Cette mise en



Mercredi 2 avril 2025

perspective historique innervée l'exposé, en une deuxième partie, des enjeux cardinaux de la décentralisation de la politique de la protection de l'enfance en termes d'avancées et ses dysfonctionnements : comment a-t-elle fait évoluer la prise en compte et l'investissement des élus au cœur de ses enjeux ? Quelles ont été les avancées en termes d'intégration des réalités territoriales ? Dans quelle mesure la diversité des expériences territoriales a-t-elle promu l'adaptation et l'innovation au regard des évolutions sociétales ? Quelles ont été les conséquences des réorganisations récurrentes des services départementaux sur l'action de la protection de l'enfance ? Les éléments de réponse à ces questions permettront d'éclairer et d'aiguiller les débats actuels autour, notamment de l'hypothèse d'une recentralisation de l'administration de la protection de l'enfance.

Laurent MELITO

Sociologue, consultant en Protection de l'Enfance

***Présentation du CORR et remise des Trophées du
CNAEMO pour la meilleure recherche en Protection de
l'Enfance 2025***

Prix Meilleures Recherches

En Protection de l'Enfance

8ème édition



À envoyer à :
lacommissionrecherche@gmail.com

Date limite de soumission :
7 Février 2025

Pour un enrichissement
du champ de la
protection de l'enfance
et du milieu ouvert !

Étudiant
et/ou
Professionnel
Participez !

Un événement
incontournable
pour un partage
de connaissance

**45èmes
Assises Nationales
du CNAEMO
2, 3 et 4 avril 2025
Courbevoie**

Jeudi 3 avril 2025



MATIN

1^{re} intervention : Constat ? Paradoxe ? Évolutions de pratiques liées à la décentralisation

L'action sociale, qui est encore fortement ancrée dans un héritage institutionnel stabilisé dans les années 1970, est soumise à un vaste mouvement de recomposition sous l'emblème de « l'insertion » et de « l'inclusion ». Ces mutations revêtent une forte dimension territoriale dans la mesure où le « territoire », notion substituée au « local », en constitue un aspect très important. Il peut être particulièrement stimulant de relire les mutations organisationnelles, professionnelles et pratiques de l'action sociale sous l'angle du « territoire » dont l'ombre portée touche l'ensemble du secteur social et médico-social ; en arrière-fond, le problème lancinant et non résolu de la « décentralisation » se pose avec acuité.

Robert LAFORE

Spécialiste du droit et des institutions de la protection sociale, Professeur émérite de Sciences Po Bordeaux.

TABLE RONDE POLITIQUE

Les thèmes abordés :

1. - Le repérage du risque de danger
2. - La mise en œuvre des mesures
3. - Qui pilote l'intervention en milieu ouvert ?
4. - Le défi des « situations complexes »

En cours de finalisation pour les intervenants...



Jeudi 3 avril 2025

APRÈS-MIDI

Le point de vue d'un juge des enfants

Au vu du contexte actuel, comment en tant que magistrat ordonner des mesures qui peuvent ne pas être exercées pour différentes difficultés économiques? politiques? administratives?

Edouard DURAND

Magistrat français et spécialiste de la protection de l'enfance, des violences conjugales et des violences faites aux enfants

TRIBUNE INNOVATIONS : Quelles alternatives innovantes pour sortir de l'impasse ?

Face à des situations complexes, comment les professionnels ont pensé la proposition de projets différents pour répondre à des besoins plus spécifiques sur un territoire.

L'innovation arrive par le repérage sur le terrain de besoins spécifiques, comment ces structures porteuses de projets innovants se sont-elles orientées vers une alternative dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille ?

Comment les professionnels qui ont inventé, créé des dispositifs pour répondre aux besoins des familles sont partis de l'enfant observé sur le territoire.

EMASCO

AED Association Rénovation

MAISON d'AVENIR

Dispositif spécifique "Mineurs victimes"

INSCRIVEZ-VOUS !

**SOIREE
FESTIVE
2025**

**ESPACE CARPEAUX
3 AVRIL 2025**

Fête entrer les artistes !



Vendredi 4 avril 2025

MATIN

LA MESURE UNIQUE

Expérimentation de la mesure unique en protection de l'enfance : comment la mesure unique s'est développée en Ile et Vilaine, quelles réorganisations pour les institutions ?

Patrick Lecaplain

Éducateur spécialisé de formation initiale et docteur en sociologie, consultant formateur à Askoria

La France : un modèle pour ailleurs ? Les valeurs et fonctions défendues par les travailleurs sociaux français par le prisme d'une assistante sociale japonaise

Depuis 2016, Akiko visite les services de la protection de l'enfance en France. Elle s'intéresse notamment en 2020 au placement à domicile et découvre par l'intermédiaire d'enfants placés en MECS le travail de l'AEMO. Entre 2021 et 2023, Akiko trouve les réponses qu'elle cherchait quand elle était assistante sociale au Japon et découvre la relation éducative qu'elle aurait aimé mettre en place dans son travail. Elle présente ses recherches au Japon et obtient un financement de l'État pour les poursuivre.

D'un point de vue extérieur, quelles sont les observations portées sur les familles accompagnées dans le cadre d'une mesure d'AEMO en 2 ans, quel est le travail social qui a été mené ? À quoi les travailleurs sociaux se confrontent-ils et comment luttent-ils ? Quelles sont les valeurs et les fonctions défendues par les professionnels en France ?

Akiko Awa

Chercheuse en sociologie, JSPS La Société japonaise pour la promotion de la science, Japon, Administratrice du bureau de l'AFRIS Paris-Parmentier.



Vendredi 4 avril 2025

MATIN

Présentation du rapport “Le droit des enfants à un environnement sain”

Eric DELEMAR

Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant



Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conclusion des Assises en fin de matinée.



45èmes Assises Nationales du CNAEMO

Session Distanciel

Centralisation-décentralisation
au carrefour des paradoxes,
une dualité à inventer

2, 3 et 4 avril 2025

Cette année encore, les Assises sont aussi en distanciel !

Nous sommes ravis de vous informer que les 45^e Assises Nationales du CNAEMO se tiendront non seulement en présentiel, mais aussi en DISTANCIEL ! Cette option vous offre la possibilité de participer à cet événement, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.

Nous sommes impatients de partager cette expérience hybride qui, l'année dernière, a permis à certains participants d'assister en direct à l'ensemble des échanges durant les trois jours.

**[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE
EN DISTANCIEL](#)**



Centre Événementiel à Courbevoie

7 boulevard Aristide Briand - 92400 Courbevoie

INFORMATIONS PRATIQUES

TRANSPORTS



Voiture : Depuis Porte de Champerret prendre le boulevard Bineau puis s'engager sur le pont de Courbevoie. Tourner sur le boulevard de Verdun. Parking payant boulevard de Verdun



Bus : Arrêt Paix / Verdun



SNCF : gare Saint-Lazare arrêt Bécon les Bruyères ou arrêt Courbevoie

Métro : Esplanade de la défense (ensuite bus)
Porte de Champerret (ensuite bus)

RESTAURATION



Encore une fois, cette année, les repas se feront debout.

SOIRÉE FESTIVE



La soirée festive se déroulera dans la salle "Espace Carpeaux" à deux pas du Centre Événementiel de Courbevoie

Le **nombre de places est limité (incompressible) à 350 personnes inscrites.**



LE CNAEMO CONTINUE DE PENSER QUE LE MILITANTISME PASSE ÉGALEMENT PAR UNE ADHÉSION POUR UNE PLUS FORTE REPRÉSENTATIVITÉ DE NOTRE SECTEUR...

Concilier la volonté de faire évoluer ses pratiques professionnelles tout en s'enrichissant des expériences des autres à travers l'échange, la transmission, le débat, la créativité... Faire partie d'un réseau de professionnels important qui agit sur le plan régional, national et Européen... Défendre le Milieu Ouvert et au-delà, c'est militer pour une Protection de l'Enfance juste !

Suivez nous sur les réseaux sociaux !



INSCRIPTIONS ET TARIFS

Facile et rapide pour vous inscrire

Via la billetterie en ligne, inscriptions ouvertes
dès le 2 décembre 2024

Sur www.cnaemo.com

Rubrique “événements” = Rubrique BILLETTERIE

Pour toutes informations concernant les inscriptions :

- le secrétariat du siège du CNAEMO :
contact@cnaemo.com ou 09 82 35 41 31

- Par la poste :
10, rue Baptiste Monnoyer 59000 Lille

L'inscription comprend l'entrée aux 2 jours ½ des Assises Nationales du CNAEMO et les repas du midi des 2 et 3 avril 2025.

(Paiement avec l'inscription en ligne et avant l'évènement, sauf convention)

Date limite d'inscription : 28 mars 2025

Attention : Le tarif adhérent est réservé aux salariés des associations adhérentes en 2024. Les adhérents travaillant dans une structure non-adhérente au CNAEMO en 2024 ne peuvent pas bénéficier de ce tarif préférentiel.

| Tarif Préférentiel (pour la vente des premiers billets) | | Ensuite |
|---|------|---------|
| Adhérent | 370€ | 400€ |
| Non adhérent | 400€ | 430€ |
| Visioconférence | 400€ | 400€ |

Soirée Festive du jeudi 3 avril 2025 : 40€

Pour participer à la soirée : Inscription aux Assises OBLIGATOIRE.

Paiement lors de l'inscription en ligne, charge au participant de rembourser son institution ou à l'institution de refacturer à son salarié. L'inscription à la soirée festive se fait via la page dédiée sur le site internet du CNAEMO.

Nombre de places limité à 350 pour la Soirée Festive

LES ASSOCIATIONS PORTEUSES EN LOCAL



NOS PARTENAIRES À NOS CÔTÉS ...



Directions **[S]**



10 rue Baptiste Monnoyer - 59800 Lille
09 82 35 41 31 - contact@cnaemo.com
www.cnaemo.com